

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/16

18 mai 1998

(98-1982)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

AUSTRALIE

Déclaration distribuée par S.E. Tim Fischer, M.P.
Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce

L'Australie, nation commerçante de taille moyenne, est extrêmement tributaire du cadre de règles équitables et prévisibles de l'OMC. Ces règles nous protègent contre les comportements unilatéraux et arbitraires et créent un cadre dans lequel nous pouvons poursuivre la libéralisation des marchés.

Pour l'Australie, ce cinquantième anniversaire est une occasion très importante. Il nous permet à la fois de réfléchir à ce que nous avons accompli ensemble au cours de ce demi-siècle et de déterminer des orientations futures pour l'OMC. Chose importante, il nous permet également de prendre des décisions sur le leadership dont l'OMC doit faire preuve pour relever les défis auxquels elle est confrontée.

Les succès du Cycle d'Uruguay ont été extraordinaires. Ils ont été suivis de percées majeures dans le domaine de la libéralisation du commerce des télécommunications, des services financiers et des produits des technologies de l'information. Le règlement des différends progresse à grands pas, dénotant la confiance des Membres dans les procédures de l'OMC, même si, du fait de leur complexité, certains Membres craignent de ne pas pouvoir préparer des dossiers et donc de ne pas avoir accès au système.

Défis que l'OMC doit relever

Malgré ces succès, l'OMC ne doit pas se contenter d'affiner les règles existantes. Cela reviendrait à tourner au ralenti et à faire des choses n'intéressant que ceux qui sont spécialistes des règles énoncées dans tel ou tel accord.

Une organisation économique internationale doit avoir de plus grandes ambitions: elle doit traiter de la mondialisation croissante. Elle doit répondre aux besoins réels de la communauté commerçante internationale. Elle doit apporter des avantages tangibles au vaste groupe d'individus que nous appelons simplement "le consommateur". Elle doit continuer de contribuer de façon importante à relever les niveaux de vie partout dans le monde et à assurer des emplois stables. La vitesse à laquelle les choses évoluent signifie que les organisations comme l'OMC doivent pouvoir constamment réinventer.

L'OMC doit également être en mesure de faire face aux crises éventuelles et d'assurer que le processus de libéralisation des échanges au plan multilatéral contribue à résoudre ces problèmes.

Nous devons garder nos marchés ouverts alors que la crise économique en Asie va accroître les pressions en vue d'ajustements structurels chez plusieurs proches voisins de l'Australie et mettre à l'épreuve l'ensemble du système multilatéral. Nous devons montrer que l'OMC, grâce au maintien

de marchés ouverts et à la poursuite de la libéralisation du commerce et de l'investissement qu'elle défend, peut contribuer efficacement à résoudre ce type de problèmes.

La mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC est une tâche difficile pour toutes les parties, mais surtout pour certains pays en développement. Un des points de l'ordre du jour de la Conférence ministérielle est, à juste titre, la mise en oeuvre des engagements existants. Le Cycle d'Uruguay a créé des possibilités extraordinaires, et il s'agit maintenant de faire en sorte que les engagements soient pleinement mis en oeuvre de manière à pouvoir tirer profit de tous les avantages qui en découlent. La position de l'Australie est claire. Nous reconnaissons qu'il est essentiel de fournir une assistance technique pour les questions liées à la mise en oeuvre. L'Australie s'est employée activement à aider les pays en développement de sa région dans ce domaine et elle est prête à poursuivre ses efforts. Mais les participants au Cycle d'Uruguay se sont engagés formellement à mettre en oeuvre leurs engagements, dans les divers délais prévus, et nous ne voyons aucune raison impérieuse de revoir les engagements ou de remettre en question les résultats des négociations.

Nous devons aussi relever le défi qui consiste à montrer au public ce que l'OMC fait et les avantages qu'elle procure. Nous devons trouver le moyen, en particulier au niveau national, de faire en sorte que tous ceux qui s'intéressent à notre travail soient bien informés de ce que nous faisons, et pour quelles raisons. Nous devons expliquer et faire passer le message qu'un système commercial multilatéral ouvert est profitable à chacun d'entre nous. A cet égard, je salue une récente étude de l'OCDE sur l'ouverture des marchés. Les exemples qu'elle donne en ce qui concerne les effets de la libéralisation du commerce et des coûts de la protection sont très pertinents. Le gouvernement australien s'est associé à ces efforts au niveau national en faisant paraître un certain nombre de publications et en menant des activités destinées à informer la collectivité des avantages que la libéralisation du commerce apporte à l'Australie et à la communauté commerçante internationale.

Nous devons bien savoir, cependant, que l'OMC est une organisation intergouvernementale qui traite de droits et obligations juridiques. Elle doit bien fonctionner; nous ne devons pas oublier ce point lorsque nous cherchons à accroître la transparence.

Nous devons régler les questions de politique commerciale soulevées par le régionalisme. Nous devons reconnaître que, pour tous, la meilleure solution consiste à accélérer la libéralisation au plan multilatéral, et non à recourir à un traitement préférentiel pour les petits groupes de pays. Le régionalisme peut certes être un élément positif. Il peut être utilisé pour promouvoir et établir des marchés plus ouverts et complémentaires et renforcer ainsi le système multilatéral. Mais ce n'est qu'un pis-aller. Il est donc préoccupant que les disciplines multilatérales concernant les accords régionaux ne soient pas assez strictes et que le prix à payer pour cette dérogation au principe fondamental de l'OMC soit peu élevé.

L'universalité est une question extrêmement importante. Plus de 30 pays ont demandé à devenir Membres. Qualitativement, l'accession à l'OMC et l'adhésion à la plupart des autres organismes à vocation mondiale sont deux choses très différentes. Le Membre accédant doit d'abord démontrer qu'il peut administrer efficacement les Accords de l'OMC. L'accession doit se faire suivant des modalités qui assurent un accès commercialement viable à ceux qui sont déjà Membres de l'OMC et qui garantissent le maintien de l'équilibre des droits et obligations dont jouissent les Membres existants. L'accession impose une lourde charge de travail et exige un investissement politique important de la part tant du pays accédant que des Membres existants. Mais il est essentiel d'avoir pour objectif un système commercial fonctionnant bien et dont les avantages soient répartis également entre tous les Membres.

Nous devons aussi nous occuper du programme de travail dans le domaine commercial, qui s'étend à de nouveaux thèmes, notamment le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence et le commerce et l'investissement. Les règles commerciales ont déjà une incidence directe

sur ce qui jusqu'ici était considéré comme des questions de politique interne. Il est reconnu depuis longtemps que les régimes en matière de concurrence et d'investissement influent sur l'accès aux marchés. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, nous devons nous attacher en priorité à améliorer le dialogue et la coordination des politiques aux niveaux national et international. Nous devons faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se renforcent mutuellement. Nous devons faire en sorte également que les négociations commerciales futures se traduisent par des réformes réelles des mesures qui sont préjudiciables à l'environnement, comme les subventions à l'agriculture et à la pêche, la progressivité des droits et les crêtes tarifaires.

Nous assistons dans le développement du commerce électronique à une révolution qui est pour l'essentiel le fait des entreprises. Le commerce électronique offre des avantages considérables à tous les pays commerçants et un cadre international de principes et de règles doit répondre à ses besoins. Notre tâche à l'OMC est d'aider à l'établissement d'un tel cadre et de faire en sorte que les règles de l'OMC restent adaptées à la façon dont les activités commerciales se déroulent actuellement.

Vers de nouvelles négociations

Pour relever ces défis, l'OMC doit faire preuve de leadership. Elle doit répondre aux préoccupations du public et du consommateur, renforcer les règles dont les Membres ont besoin, s'occuper du programme de travail dans le domaine commercial qui s'étend rapidement et, chose essentielle, affirmer la primauté du système commercial multilatéral.

L'Australie estime que la meilleure façon de procéder est de mener de nouvelles négociations commerciales multilatérales complètes. Le champ des négociations prévues dans le domaine de la libéralisation du commerce des produits agricoles et des services devrait être étendu, et englober notamment la libéralisation des droits appliqués aux produits industriels. L'OMC devrait avoir pour objectif de produire des gains équilibrés en matière d'accès aux marchés, et ce pour tous les Membres.

Dans le domaine de l'agriculture, l'Australie souhaite l'établissement d'un système commercial équitable et axé sur le marché, ainsi que le prévoit l'Accord sur l'agriculture. Comme le Groupe de Cairns l'a souligné, les prochaines négociations sur l'agriculture, qui font partie intégrante des résultats du Cycle d'Uruguay, doivent se traduire par des réformes fondamentales ayant pour effet de placer le commerce des produits agricoles sur le même pied que le commerce d'autres produits. Les subventions à l'exportation doivent être éliminées et les subventions intérieures fortement diminuées. L'accès aux marchés doit être sensiblement amélioré, grâce à de fortes réductions des tarifs, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits et à la suppression de toutes les mesures non tarifaires, de manière que le commerce des produits agricoles soit soumis aux forces du marché.

L'Accord général sur le commerce des services prévoit que nous devons engager des séries de négociations successives en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation du commerce des services. La première de ces séries de négociations doit commencer le 1er janvier 2000 au plus tard. Le commerce mondial des services continue de beaucoup se développer sous l'effet de l'accroissement de l'intégration économique à l'échelle planétaire. L'élimination des obstacles en matière d'accès aux marchés doit être un des objectifs. L'aboutissement des négociations sur les services de télécommunication de base et sur les services financiers a jeté les bases qui devraient permettre d'atteindre cet objectif. En outre, nous devons toujours être conscients du fait que la libre circulation des services favorise aussi les échanges commerciaux de marchandises. L'Australie participera d'une manière constructive et active à ces négociations.

La libéralisation tarifaire et l'amélioration de l'accès aux marchés sont deux des raisons fondamentales de l'existence de l'OMC. Dans ce domaine, aucune négociation à l'échelle du système n'est encore prévue. L'Australie considère qu'il s'agit là d'une importante lacune systémique puisque

les taux de droits élevés, en particulier les crêtes tarifaires, continuent de faire obstacle au commerce international. Le GATT reconnaît expressément l'importance que les négociations tarifaires revêtent pour l'expansion du commerce international. L'Australie est persuadée que le système commercial multilatéral tirera le plus grand profit d'une nouvelle série de négociations tarifaires complètes. Nous espérons qu'il sera possible d'arriver rapidement à un accord à ce sujet et de compléter les négociations prévues dans les secteurs de l'agriculture et des services avec des travaux dans les domaines traditionnels et nouveaux.

L'Australie est convaincue de la nécessité d'adopter une approche globale en ce qui concerne les négociations commerciales futures. C'est la seule façon de concilier des intérêts différents et d'arriver à un résultat optimal. Les négociations prévues dans les domaines de l'agriculture et des services constituent déjà un élément essentiel des négociations futures. Il en va de même des examens des différents accords issus du Cycle d'Uruguay qui doivent être effectués. A cela, nous devons ajouter les négociations tarifaires ainsi que d'autres domaines qui rendront le système commercial mondial plus efficace.

L'Australie est fière de la contribution qu'elle a apportée jusqu'ici au système commercial multilatéral. Elle y a participé d'une manière active et constructive au cours de ces 50 dernières années. Nous continuons d'avoir confiance dans l'approche multilatérale concernant le commerce qui, selon nous, fait preuve d'une grande vitalité. Nous comptons continuer de jouer notre rôle pour faire respecter les principes sur lesquels repose l'OMC.
